

Gabarit de mémoire pour une politique de la réussite éducative

Instructions

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport souhaite connaître vos idées innovantes pour que vous contribuez à définir l'école de demain. Pour soutenir votre rédaction, vous pouvez consulter le document de consultation ou encore sa synthèse qui présente les trois axes suivants :

1. L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves;
2. Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
3. Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

À cette fin, le présent gabarit suggère un texte d'une longueur maximale de 10 à 12 pages, de police Times New Roman 12. Des annexes peuvent être jointes au mémoire si désiré et elles ne seront pas comptées dans le nombre maximal de pages. Il n'est pas obligatoire de remplir toutes les sections proposées.

N'oubliez pas de soumettre votre mémoire avant la date limite de dépôt, soit le 14 novembre 2016.

Renseignements généraux	
Nom :	Houle
Prénom :	Jean-François
Titre :	M. <input checked="" type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/>
Organisme (si applicable) :	Commission scolaire des Chênes
Description de l'organisme (si applicable) :	Commission scolaire
Numéro de téléphone :	819 478-6700
Adresse courriel : (nous pourrions communiquer avec vous, au besoin.)	president.csdcs@csdeschenes.qc.ca

AVANT-PROPOS :

Avant toute chose, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes soumet respectueusement au Ministre, et de façon unanime, l'importance de positionner la réussite scolaire dans l'ensemble des ministères et de ne pas limiter une éventuelle politique sur le sujet au seul ministère de l'Éducation. En effet, dans les éléments soumis, si ce n'est d'un lien entre les ministères de la Famille et celui de l'Éducation, on ne perçoit pas un mouvement gouvernemental, mais seulement une intention ministérielle.

Pourtant, le 23 octobre dernier, le premier ministre du Québec dévoilait la Politique gouvernementale de prévention en santé. Nous citons un extrait de la description qu'en fait le gouvernement : « *La Politique traduit l'engagement de 15 ministères et organismes, provenant de divers secteurs d'activité, à favoriser davantage la santé et prévenir des problèmes évitables par la complémentarité, la synchronisation et la cohérence de leurs interventions.* »

La réussite scolaire mérite le même traitement. Elle doit être un enjeu, une priorité du gouvernement dans son ensemble et la politique devrait y faire écho.

De plus, malgré le mérite de plusieurs propositions qui sont mises de l'avant par le Ministère, il nous semble que le document de discussion confond « politique » et « plan d'action ». La conversation, nous semble-t-il, devrait d'abord nous amener à formuler une politique avec un grand « P ».

Par ailleurs, les commentaires qui suivent sont le reflet des éléments retenus par la vaste majorité des membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes. Si les observations découlant des thématiques des trois axes n'ont pas toujours fait l'unanimité, on peut avancer qu'elles ont été l'objet d'un assez large consensus.

Nous avons tenté, dans le présent mémoire, de tenir compte des points de vue et commentaires exprimés par chacune et chacun.

Le président,

Jean-François Houle

Axe I : L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves

L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves est au cœur de la mission de l'école et des services de garde éducatifs à l'enfance. Plusieurs types de stratégies et d'interventions devront être mises en œuvre au cours des prochaines années pour permettre aux élèves d'atteindre leur plein potentiel. Pour alimenter la réflexion sur ce premier axe, des questions sont soumises en fonction de quatre thèmes.

Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance

L'intervention dès la petite enfance fait consensus. Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes croit que le dépistage est pertinent, mais s'interroge sur l'analyse qui en sera faite. Qui sera chargé de faire l'analyse?

Eu égard aux services de garde, le conseil est d'avis qu'il ne faut pas préconiser un système mur à mur et a à cœur le souci de « *laisser les enfants être des enfants* ». Pour les commissaires, il est important de développer la confiance en soi et d'assurer, à cet égard, une prédisposition dès l'entrée à l'école.

Par ailleurs, les codes postaux ne doivent pas constituer le seul critère permettant de déterminer les enfants qui peuvent bénéficier du service (*exemple : maternelle 4 ans*). D'autres critères pourraient être considérés. Aussi, le secteur de la santé et des services sociaux ne semble pas suffisamment présent dans les idées soumises. Il joue pourtant un rôle privilégié en soutien à la réussite, tout autour de l'enfant et de sa famille et en collaboration avec le milieu scolaire.

Dans un tel contexte, il faut notamment valoriser le modèle de « *centre de pédiatrie sociale en communauté* ».

Enfin, il va sans dire que dans ce contexte, le plan d'intervention revêt beaucoup d'importance.

Thème 2 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

À cet égard, le conseil est d'avis qu'il faut « *nourrir* », aussi, les enfants dits « *doués* » (*en ce sens qu'il n'y a pas que des enfants en difficulté qui ont des besoins particuliers. Il y a lieu de considérer l'impact de ce phénomène sur les autres jeunes dans la classe*).

Cela dit, il est important d'évaluer les élèves en difficulté. Il faut agir avec prudence lorsqu'il est question de « *l'approche catégorielle* ». Il y a lieu de se pencher sur l'impact des « *modèles masculins* » sur la réussite des garçons (*Référence : études d'Égide Royer, Programme d'égalité à l'emploi*).

D'autre part, il est nécessaire de prévoir l'accompagnement des parents des enfants ayant des problématiques particulières.

Par ailleurs, le fait d'évaluer l'intégration ne signifie pas forcément un retour en arrière (*il faut analyser les impacts*). Cela dit, nos ressources sont-elles suffisamment outillées pour évaluer l'intégration? Et qu'évaluerons-nous? Le point de vue de l'élève intégré? Les effets sur l'élève dit « régulier » et la contrainte excessive?

Enfin, certains se posent la question suivante : Est-ce que le fait de consacrer des ressources aux écoles privées viendra diminuer les ressources dans le réseau public?

Thème 3 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

À cet égard, le conseil dit « oui » aux « équipes multidisciplinaires ». Toutefois, les échanges entre collègues sont nécessaires dans un tel modèle (*importance du développement d'une cohérence à l'intérieur d'un niveau, d'un niveau à l'autre, dans chacune des disciplines, au sein de l'école, etc.*).

Le fait de commencer le parcours plus tôt n'a pas nécessairement d'impact positif sur la persévérance. Il est déjà possible pour les élèves de fréquenter l'école jusqu'à 18 ans (*21 ans pour les élèves HDAA*).

Il est déjà très difficile de garder certains élèves motivés jusqu'à l'âge de 16 ans. Prolonger l'obligation de fréquentation entraîne très certainement des difficultés de gestion des élèves n'ayant plus de motivation scolaire. Y aurait-il un impact réel sur la persévérance et la diplomation? Nous en doutons. L'école devra gérer cette obligation sans plus de moyens. Nous opterions davantage pour la porte de la motivation scolaire plutôt que celle de l'obligation de fréquentation scolaire.

Cela dit, il est important de mettre en place des activités permettant aux jeunes de mieux se définir. Celles-ci devraient être intégrées au curriculum. Quant à « l'école orientante », c'est une préoccupation qui demeure, mais qui est portée par tous les intervenants et non par une personne en particulier.

Thème 4 : La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques

Il est important, pour les membres de notre conseil, de renforcer la formation initiale des enseignants. La gestion de classe et l'intégration des élèves en difficulté revêtent des défis majeurs pour les enseignants. Ces derniers témoignent du fait qu'ils ne sont pas bien préparés à cette réalité.

Les exigences d'admission à l'Université dans les programmes d'enseignement devraient être rehaussées (*resserrement des exigences d'admission*). Quant à la recherche, nous en reconnaissons les vertus, mais celle-ci doit être intégrée à la pratique.

L'autonomie doit être reconnue... mais qu'en est-il des enseignants vivant des difficultés? (*Il y a lieu d'éviter que cela devienne un faux fuyant*). Un Ordre professionnel aurait ses avantages (*ex. : obligation de formation continue, meilleure gestion de l'autonomie professionnelle, impact possible sur les conventions collectives, gestion des griefs, etc.*) Toutefois, comment procéderait-on à l'évaluation des enseignants? Y aurait-il lieu de se doter d'un processus d'évaluation continue?

Parmi ces préoccupations se trouve aussi tout l'aspect de la communication avec les parents. Il s'agit là d'une difficulté vécue par les enseignants, notamment en début de carrière. Il faut la considérer.

Axe II : Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

L'atteinte du plein potentiel de l'élève doit aussi être comprise en fonction d'un vaste univers de compétences qui représentent autant de possibilités et d'avenues pour que celui-ci se réalise et réussisse, tout au long de son parcours scolaire et sur le marché du travail. La liberté de choix de l'élève sera d'autant plus grande qu'il possédera de solides assises en écriture, en lecture et en mathématique sur lesquelles il pourra développer ses compétences dans divers domaines.

Thème 1 : L'importance de la littératie et de la numératie

C'est essentiel, mais il serait important d'envisager une refonte des programmes, dans leur ensemble. Il est important d'intervenir auprès des jeunes adultes ayant vécu des difficultés dans leur cheminement passé, puisqu'ils seront bientôt appelés à transmettre des connaissances (*en littératie et numératie*) à leurs enfants.

Il est opportun de s'inspirer de modèles mis en place ailleurs (*ex. : Ontario*), afin de cerner les pratiques gagnantes et l'instauration de conditions propices au développement de l'élève. Comment agir en prévention? De quelles façons devons-nous intervenir auprès de l'enfant? Il y a lieu de prôner une certaine flexibilité à cet égard. Considérons l'importance d'adapter les interventions en fonction des capacités et besoins de l'élève.

Thème 2 : L'univers des compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique

Pour plusieurs membres du conseil (*sans que ce soit unanime*), il s'agit là d'un incontournable ! L'intégration des outils technologiques occupe une place grandissante non seulement dans l'apprentissage de l'élève, mais dans son quotidien en général. Il devra acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans ce contexte.

Toutefois, les fonds nécessaires au développement devront suivre. Des besoins sont créés, l'évolution des outils est fulgurante. Il faut les soutenir et rester à l'affût, notamment, des aides technologiques en soutien aux élèves en difficulté. Nous posons aussi cette question : Devons-nous revoir certaines pratiques? (*Exemple : les « laboratoires d'informatique », tels qu'on les connaît, ont-ils toujours leur raison d'être?*)

Pour un certain nombre de commissaires, l'apprentissage des langues est un atout de taille et doit être au cœur des compétences « *dites* » du 21^e siècle. Sans l'imposer mur à mur, il y a lieu de prôner une certaine flexibilité à cet égard. Il devient alors important d'adapter les interventions en fonction des capacités et besoins de l'élève. Il est donc important d'arrimer la formation des enseignants pour les langues et les technologies (*éléments de connaissance à intégrer dans le contenu de programme*).

L'anglais? Oui, absolument... pour que l'élève soit bilingue en fin de parcours en prenant soin, toutefois, de ne pas créer de décrochage pour l'élève en difficulté (*à la majorité*). Les carences en anglais de la majorité décrochant un diplôme de secondaire V sont préoccupantes.

Thème 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures

L'approche entrepreneuriale doit être valorisée. L'adéquation formation-emploi est sur la table à dessin depuis longtemps. Elle ne doit pas être un obstacle à l'éventail de programmes de DEP, prêts de cartes, etc. Il faut, selon plusieurs membres du conseil, favoriser la polyvalence des élèves par la création de nouveaux programmes ou la « fusion » de programmes (*faire « exploser » les possibilités*).

De plus, l'aide financière doit être considérée : il faut s'informer des programmes de bourses existants et valoriser l'instauration de nouveaux programmes s'il y a lieu.

Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité

Les partenariats avec les organismes d'accueil de familles immigrantes (*ex. : Regroupement interculturel, CIUSSS*) sont essentiels pour assurer l'intégration des élèves issus de ces familles. Les besoins sont grands (*pour les nouveaux arrivants*), mais les ressources sur le terrain ne sont pas suffisantes. Il faut favoriser la mise en place de moyens pour assurer que l'élève immigrant ait accès à des « passerelles » pour développer son plein potentiel et assurer son suivi.

Toutefois, l'école inclusive, ce n'est pas lié qu'à la diversité, c'est beaucoup plus large : il faut aussi considérer les autres difficultés vécues (*apprentissage, adaptation, comportement, exclusion*).

Axe III : Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite

Le troisième axe touche l'environnement externe de l'école. La réussite éducative est un défi qui va au-delà des murs et dépasse les responsabilités du système scolaire. Ce défi, qui doit être relevé collectivement, requiert l'implication et la concertation de nombreux acteurs et partenaires.

Thème 1 : L'engagement parental

Il faut assurer une bonne compréhension de la complémentarité des rôles entre les parents et l'équipe-école. L'engagement des parents est l'un des facteurs déterminants de la réussite et il doit être encouragé (*politiquement et collectivement*).

Certains parents doivent être « *coachés* », accompagnés, soutenus. Des outils, des moyens pourraient être fournis et disponibles pour les parents afin de les supporter dans le cheminement scolaire de leur enfant. À travers ce cheminement, il faut garder en tête la responsabilisation des parents et éviter le clientélisme.

Faut-il ouvrir l'école davantage aux parents (*à la famille*) ou plutôt solliciter leur apport lors d'activités?

Les attentes à l'égard des parents doivent être exprimées par l'école: cohérence, support, suivi, etc. De plus, il y a lieu de redéfinir et valoriser le rôle des organismes prévus par la loi : comité de parents, conseil d'établissement (CÉ) et ses sièges attribués à la communauté, l'organisme de participation des parents (OPP).

Par ailleurs, à l'instar des soins à domicile offerts dans les CIUSSS, des travailleurs sociaux à l'emploi des commissions scolaires pourraient se voir confier un rôle d'appui parental (*une façon de rejoindre, aussi, les parents qu'on ne voit pas*). De plus, il faut prôner davantage de programmes de support aux parents, notamment pour l'aide (*exemple : « Allo prof »*) et soutenir le développement de plateformes locales.

Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté

Les différents ministères ou organismes gouvernementaux doivent être impliqués de façon tangible pour que l'éducation figure au 1^{er} rang des priorités. La valorisation de la démocratie scolaire doit être mise de l'avant, car il y a là une porte d'entrée de la communauté en appui à l'acte d'éducation.

Plusieurs sont d'avis qu'il faut valoriser l'investissement privé auprès de nos établissements et qu'il faut offrir des incitatifs au personnel des entreprises afin que ceux-ci complètent leurs études ou leur perfectionnement, afin de mieux maîtriser les compétences de base. (*Par exemple : offrir une heure de formation en français payée, au terme de la journée régulière de travail*)

Conclusion

En tout respect pour la consultation menée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Commission scolaire des Chênes déplore le fait que, dans le cadre de cette démarche, les différentes instances œuvrent en silo. Il aurait été opportun, selon nous, d'avoir la possibilité, localement, d'échanger avec nos différents partenaires (*syndicats, parents, etc.*) afin de partager nos visions respectives de la réussite, nos dénominateurs communs ou nos différences.

Or, l'exercice qui nous est proposé, d'une part, ne nous laisse que très peu de temps pour préparer et déposer un mémoire et, d'autre part, ne nous permet pas de réunir les forces du milieu autour d'une même table.

Le milieu de l'éducation doit sortir de ses ornières corporatistes. Les groupes d'intérêts réfléchissent chacun de leur côté et essaient d'influencer le Ministre. Il faut trouver un moyen de rassembler toutes les forces vives et les guider vers une meilleure compréhension de leurs complémentarités.

Des questions demeurent, selon nous.

- Pouvons-nous parler d'une réelle consultation si les grands acteurs sont isolés dans leur sphère respective?
- Pouvons-nous vraiment bâtir un projet de société quand les délais pour agir, de part et d'autre, sont aussi courts?